



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

Pays : SENEGAL

NOM DU PROJET : PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLES (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

N ° de prêt / N ° de crédit : Crédit IDA 70550, IDA 70560

Titre de la mission : Sélection d'un consultant pour la formation en évaluation environnementale et sociale et sur les procédures de réinstallation pour les comités régionaux de suivi environnemental (CRSE) concernés par le projet

N° de référence : SN-AGEROUTE-313532-CS-QCBS

Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passations des Marchés du projet publié sur UNBD Online le 31 janvier 2022 et dans le journal « L'AS » du 02 février 2022.

La République du Sénégal a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant équivalent à US\$ 200 millions en vue de couvrir le coût du projet d'amélioration de la connectivité des zones de production agricoles (PCZA) du nord et du centre et a l'intention d'affecter une partie des fonds pour financer les services de consultances relatifs à la formation des membres des CRSE et des CDREI sur les procédures d'évaluations environnementales et sociales et de suivi des projets, sur la prévention et la gestion des risques liés aux violences basées sur le Genre, à l'exploitation et l'abus sexuel, le harcèlement sexuel et aux accidents et maladies professionnels et sur le processus de réinstallation des personnes affectées par le projet.

Le programme de formation est axé sur les trois (03) thématiques suivants :

- La procédure d'évaluation environnementale et sociale de projets en rapport avec les lois et règlements du Sénégal et les normes de la Banque Mondiale ;

- L'analyse et la gestion des risques liés aux violences basées sur le Genre, l'exploitation, l'abus, le harcèlement sexuel et les accidents
- La procédure de réinstallation des impactés du projet

L'atelier de formation se déroulera en une session de six (06) jours et le Consultant devra :

- Élaborer le(s) module(s) et le programme de la session de formation ;
- Proposer la méthodologie à suivre pour l'atteinte des objectifs de la formation ;
- Elaborer les supports de formation qui seront la propriété de l'AGEROUTE ;
- Assurer la formation à partir d'exemples concrets (cas pratiques issus des expériences) dans le domaine des infrastructures ;
- Rédiger le rapport de synthèse sur la formation dispensée.

Les Termes de Reference (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

AGEROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence
Tel (221) 33 869 07 51 - Fax : (221) 33 864 63 50

Soit par email à : mlaye@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn; mmbaye@ageroute.sn

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes du Sénégal (AGEROUTE) invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience.

Les experts clés ne seront pas évalués à ce stade de la présélection. Les manifestations d'intérêt à soumettre par les Consultants seront évaluées en fonction des critères suivants :

- ✓ Expérience générale du cabinet/bureau en matière de formations d'au moins 10 ans ;
- ✓ Expérience dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation de plans ou programmes de formation collective sur les aspects socio-environnementaux
- ✓ Expérience dans la conduite d'évaluation environnementale de projets routiers
- ✓ Expérience dans le suivi environnemental et social des travaux routiers
- ✓ Capacité technique et managériale du cabinet.

Il est demandé aux candidats de fournir les informations demandées en ne dépassant pas 60 pages au maximum

Les Consultants intéressés doivent fournir les informations sur leurs qualifications requises et expériences pertinentes pour la réalisation de la formation.

NB : Il est obligatoire que les références soient justifiées par des attestations de service fait délivrées par les Clients.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout

2018 et Novembre 2020) « Règlements de Passation des marchés »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC). Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) ((**juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020**) « Règlements de Passation des marchés » ;

Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires du lundi au vendredi à l'adresse : Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence Tel (221) 33 869 07 51 ; Email : rndour@ageroute.sn ; mlaye@ageroute.sn ; mmbaye@ageroute.sn

Les heures de bureaux sont de 8 heures à 17 heures GMT.

Les manifestations d'intérêt, écrites en langue française, sont reçues sous plis fermés à l'adresse ci-dessus au plus tard le **06 juin 2023 à 12 h 30 minutes** (GMT).

L'enveloppe présentant la Candidature devra porter expressément la mention :

« Sélection d'un consultant pour la formation en évaluation environnementale et sociale et sur les procédures de réinstallation pour les comités régionaux de suivi environnemental (CRSE) concernés par le projet »

Le Directeur Général
Ibrahima NDIAYE